

Doctoriales des Médiévistes du Grand Est

DURY JULIE

Sigillum ad causas et administration du diocèse de Liège (ca 1319-1559)

Le *sigillum ad causas*, sceau apposé quasi exclusivement sur les actes du for spirituel gracieux de l'évêque de Liège, fait son apparition vers 1319, sous Adolphe de la Marck (1313-1344). En effet, à partir de cet épiscopat, les évêques locaux utiliseront désormais plusieurs sceaux. Leur étude, plus particulièrement celle du *sigillum ad causas*, rebaptisé à partir du milieu du XVI^e siècle *sigillum maius*, « grand scel », procure des informations sur le fonctionnement de l'administration ecclésiastique, l'exercice de l'autorité diocésaine et l'action de ses principaux représentants (l'official, le vicaire général, le *sigillifer*). Il est possible de préciser à quel type d'acte on a exactement affaire lorsque ce signe de validation particulier est physiquement présent, mais également grâce à la mention de ce dernier figurant dans la formule de corroboration, de même qu'à travers les citations relevées dans des livres de comptes. L'ensemble de ce *corpus* est du plus haut intérêt pour tout ce qui a trait à l'administration diocésaine. Dans notre communication, nous nous limiterons au premier diocèse de Liège (avant 1559).